

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE NORMANDIE CENTRE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Centre Hospitalier Aunay Bayeux

Le directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Normandie Centre,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6132-1 à L. 6132-6, L. 6143-7, D. 6143-33 à 35 et R. 6143-38 et R. 6132-21-1,

Vu la décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 24 juin 2026, nommant **monsieur Damien DUMONT**, directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur par intérim du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 25 juin 2026,

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1^{er} juillet 2016, approuvant la convention constitutive du GHT Normandie Centre,

Vu la convention du 8 décembre 2017 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **madame Isabelle MESNAGE**,

Vu la convention du 2 octobre 2025 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **madame Valentine BONAFIOUS**,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant mise à disposition de **madame Valentine BONAFIOUS** au sein du GHT Normandie Centre, en date du 8 avril 2026,

Vu la convention du 26 mars 2019 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **monsieur Karim HARAGUI**,

Vu la convention du 14 février 2023 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **monsieur Marc LEPETIT**,

Vu la convention du 29 avril 2026 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **madame Emmanuelle PERONNE** en qualité de pharmacien,

Vu la convention du 29 avril 2026 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **madame Stéphanie TRUET** en qualité de pharmacien suppléant,

Vu la convention du 5 juin 2023 conclue entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Aunay-Bayeux portant mise à disposition de **madame Noëlle SINANG**,

Vu l'arrêté en date du 7 juin 2023 du Centre National de Gestion portant mise à disposition de **madame Noëlle SINANG** au sein du GHT Normandie Centre,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Valentine BONAFIOUS**, directrice des services économiques et logistique, pour signer, dans le cadre de la passation des marchés publics et de la conclusion des avenants relatifs aux besoins propres du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux, et en ce qui concerne l'ensemble des besoins de l'établissement hors médicaments et dispositifs médicaux et hors informatique :

- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **inférieurs à 20 000 euros HT** ;
- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **quel que soit le montant en cas d'urgence impérieuse** telle que définie par l'article R. 2322-4 du code de la commande publique ;
- les « **bons de commande** » émis auprès d'une centrale d'achat **agissant en tant que « grossiste »**, sans limite de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valentine BONAFIOUS, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Noëlle SINANG**, directrice adjointe du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux, à **monsieur Karim HARAGUI**, attaché d'administration hospitalière du Centre Hospitalier Aunay Bayeux, et à **monsieur Marc LEPETIT**, référent achats et marchés.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **madame Isabelle MESNAGE**, directrice des ressources humaines, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions, se rapportant :

- à la passation et l'exécution des marchés publics en matière de formation individuelle, inférieurs à 60 000 euros hors taxe ;
- à la passation et l'exécution des marchés publics en matière de formation collective inférieurs à 20 000 euros hors taxe.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à **madame Noëlle SINANG**, directrice adjointe du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux, pour signer, dans le cadre de la passation des marchés publics et de la conclusion des avenants relatifs aux besoins propres du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux, et en ce qui concerne l'ensemble des besoins informatiques de l'établissement :

- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **inférieurs à 20 000 euros HT** ;
- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **quel que soit le montant en cas d'urgence impérieuse** telle que définie par l'article R. 2322-4 du code de la commande publique ;
- les « **bons de commande** » émis auprès d'une centrale d'achat **agissant en tant que « grossiste »**, sans limite de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Noëlle SINANG, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Valentine BONAFIOUS**, à **monsieur Karim HARAGUI** et à **monsieur Marc LEPETIT**.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à **madame Emmanuelle PERONNE**, pharmacien du Centre Hospitalier Aunay Bayeux, pour signer, dans le cadre de la passation des marchés publics et de la conclusion des avenants relatifs aux besoins propres du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux, et en ce qui concerne l'ensemble des besoins de dispositifs médicaux et médicaments de l'établissement :

- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **inférieurs à 20 000 euros HT** ;
- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **quel que soit le montant en cas d'urgence impérieuse** telle que définie par l'article R. 2322-4 du code de la commande publique ;
- les « **bons de commande** » émis auprès d'une centrale d'achat **agissant en tant que « grossiste »**, sans limite de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Emmanuelle PERONNE, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Stéphanie TRUET**, pharmacien du Centre Hospitalier Aunay Bayeux.

Article 5 :

Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du GHT et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 6 :

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace toute précédente décision de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Article 7 :

La présente délégation sera notifiée aux intéressés. Elle sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier d'Aunay Bayeux et celui du CHU Caen Normandie.

Elle sera portée à la connaissance du trésorier principal de l'établissement membre du GHT Normandie Centre et aux tiers par affichage au sein des établissements.

Article 8 :

La présente décision peut à compter de sa publication faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 25 juin 2026

Directeur général par intérim du CHU
Caen Normandie,
Directeur par intérim de l'établissement
support du GHT Normandie Centre

Damien DUMONT

